

## **AVIS DES SOCIETES**

### **ETATS FINANCIERS DEFINITIFS**

#### **SONEDE International**

Siège social : Caulisée Saula Esc B- 3<sup>ème</sup> étage El Manar II Tunis

La société SONEDE International publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 28 juin 2018. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Mr Zouheir BEN ALI.

**BILAN**  
**Arrêté au 31 Décembre 2017**  
*(Exprimé en Dinars Tunisiens)*

<u>Actifs</u>	<u>Notes</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>
<b><i>Actifs non courants</i></b>			
Immobilisations incorporelles		4 595	4 595
Moins : amortissements		-2 404	-888
	<b>1</b>	<b>2 190</b>	<b>3 706</b>
Immobilisations corporelles		122 903	109 483
Moins : amortissements		-109 439	-105 465
	<b>2</b>	<b>13 464</b>	<b>4 018</b>
Immobilisations financières		4 899	2 700
Moins : provisions		0	0
	<b>3</b>	<b>4 899</b>	<b>2 700</b>
<b><i>Total des actifs non courants</i></b>		<b>20 553</b>	<b>10 424</b>
<b><i>Actifs courants</i></b>			
Clients et comptes rattachés		1 525 636	1 175 202
Moins : provisions		-1 297 223	-819 169
	<b>4</b>	<b>228 414</b>	<b>356 033</b>
Autres actifs courants		4 036 025	4 009 885
Moins : provisions		-18 228	-18 228
	<b>5</b>	<b>4 017 797</b>	<b>3 991 757</b>
Placements et autres actifs financiers	<b>6</b>	<b>488 461</b>	<b>750 039</b>
Liquidités et équivalents de liquidités	<b>7</b>	<b>622 679</b>	<b>334 568</b>
<b>Total des actifs courants</b>		<b>5 357 350</b>	<b>5 432 397</b>
<b>Total des actifs</b>		<b>5 377 903</b>	<b>5 442 821</b>

**BILAN**  
**Arrêté au 31 Décembre 2017**  
*(Exprimé en Dinars Tunisiens)*

<u>Capitaux propres et passifs</u>	<u>Notes</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>
<b>Capitaux propres</b>			
Capital social		1 000 000	1 000 000
Réserves Légales		6 193	6 193
Résultats reportés		41 216	-80 975
<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<b>1 047 409</b>	<b>925 218</b>
Résultat de l'exercice		78 938	122 191
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>	<b>8</b>	<b>1 126 348</b>	<b>1 047 409</b>
<b>Passifs</b>			
<b>Passifs non courants</b>			
Provisions pour risques et charges		19 267	12 000
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>19 267</b>	<b>12 000</b>
<b>Passifs courants</b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	<b>9</b>	92 442	112 336
Autres passifs courants	<b>10</b>	4 139 846	4 271 076
<b>Total des passifs courants</b>		<b>4 232 288</b>	<b>4 383 412</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>4 251 555</b>	<b>4 395 412</b>
<b>Total des capitaux propres et passifs</b>		<b>5 377 903</b>	<b>5 442 821</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**Exercice clos au 31 Décembre 2017**  
*(Exprimé en Dinars Tunisiens)*

<u>DESIGNATION</u>	<u>Notes</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>
<b>Produits d'exploitation</b>			
Revenus	<b>11</b>	849 439	1 720 368
Autres produits		-	504 995
<b>Total produits d'exploitation</b>		<b>849 439</b>	<b>2 225 363</b>
<b>Charges d'exploitation</b>			
Achats consommés	<b>12</b>	-250 922	-1 387 150
Charges du personnel	<b>13</b>	-83 892	-120 342
Dotations aux amortissements et aux provisions	<b>14</b>	-490 811	-509 097
Autres charges d'exploitation	<b>15</b>	-391 487	-330 143
<b>Total charges d'exploitation</b>		<b>-1 217 112</b>	<b>-2 346 733</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>-367 673</b>	<b>-121 370</b>
Produits financiers	<b>16</b>	370 042	245 275
Autres produits ordinaires		77 069	981
<b>Résultat des activités ordinaires avant impôt</b>		<b>79 438</b>	<b>122 941</b>
Impôt sur les sociétés		-500	-1 194
<b>Résultat des activités ordinaires après impôts</b>		<b>78 938</b>	<b>122 941</b>
<b>Eléments extraordinaires</b> (contribution conjoncturelle loi des finances 2017)		-	-750
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>78 938</b>	<b>122 191</b>

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**  
**Exercice clos au 31 Décembre 2017**  
*(Exprimé en Dinars Tunisiens)*

<u>DESIGNATION</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>
<b><i>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</i></b>		
Résultat net de l'exercice	78 938	122 191
Dotations aux amortissements et provisions	490 811	839 097
Variations :		
Clients	-350 434	2 174 724
Autres créances	-26 039	-3 208 438
Fournisseurs et autres dettes	-151 125	-227 532
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation</b>	<b>42 152</b>	<b>-299 957</b>
<b><i>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</i></b>		
Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles	-13 421	- 4 097
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	-2 199	-
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</b>	<b>-15 620</b>	<b>-4 097</b>
<b><i>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</i></b>		
Dividendes et autres distributions payées	0	0
Décaissements suite acquisition titres SICAV	261 578	-293 618
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<b>261 578</b>	<b>-293 618</b>
<b>VARIATION DE LA TRESORERIE</b>	<b>288 111</b>	<b>-597 672</b>
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>	<b>334 568</b>	<b>932 240</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>622 679</b>	<b>334 568</b>

# Notes aux États financiers

## A/ PRESENTATION DE LA SOCIETE

### 1. Forme de la société et structure de capital

La SONEDE INTERNATIONAL est une société anonyme faisant appel public à l'épargne, de droit Tunisien, totalement exportatrice, elle est régie par les lois et règlements en vigueur en Tunisie, et notamment le code des sociétés commerciales promulgué par la loi n°2000-93 du 03 Novembre 2000 et le code d'incitation aux investissements promulgué par la loi n°93-120 du 27 Décembre 1993.

Le capital de la société qui s'élève à **1.000.000 Dinars** et est divisé en 50.000 actions de valeur nominale égale à **20 Dinars** chacune, souscrites en numéraires et intégralement libérées lors de la souscription. Il est réparti comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur nominale	% d'intérêt
SONEDE	17 500	350 000	35%
ONAS	5 000	100 000	10%
STB INVEST (SICAR)	5 000	100 000	10%
STEG INTERNATIONAL Services	5 000	100 000	10%
STUDI INTERNATIONAL	2 500	50 000	5%
SCET	2 500	50 000	5%
COMETE Immobilière	2 500	50 000	5%
Personnes physiques	10 000	200 000	20%
<b>TOTAL</b>	<b>50 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>100%</b>

### 2. Objet :

La SONEDE INTERNATIONAL a pour objet la réalisation d'études et de services dans le domaine de l'eau ainsi que l'exploitation des réseaux et ouvrages sur le marché INTERNATIONAL ayant pour destination principale l'Afrique et le Moyen Orient.

Conformément aux statuts, la société a, notamment pour objet :

- ✓ Le suivi et la supervision des projets ;
- ✓ L'assistance technique, institutionnelle et organisationnelle ;
- ✓ La gestion et l'exploitation d'ouvrages ;
- ✓ La formation ;

- ✓ Les comptes de la société « SONEDE INTERNATIONAL » sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises tel que fixé par la loi n°96-112 du 30 Décembre 1996 et les états financiers qui en découlent comprennent le bilan, l'état des résultats et l'état des flux de trésorerie ;
- ✓ Les notes annexes reprennent le détail des principales rubriques des états financiers.

### **3. Principes comptables appliqués**

Les états financiers de la SONEDE INTERNATIONAL sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises en vigueur.

Les méthodes comptables de base adoptées pour l'élaboration des états financiers se résument comme suit :

#### **a. Unité monétaire :**

Les comptes de la Société « SONEDE INTERNATIONAL » sont libellés en Dinars Tunisiens.

#### **b. Exercice social :**

Conformément aux statuts, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre.

#### **c. Immobilisations :**

Les immobilisations corporelles et incorporelles figurent aux actifs pour leur coût d'acquisition ou leur valeur vénale et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire et ce selon les taux d'amortissement prévus par le décret du Ministre des Finances N° 2008 – 492 du 25/02/2008.

Les taux d'amortissement retenus sont les suivants :

	<u>Tx Amt</u>
<u>Logiciels</u>	<u>33%</u>
<u>Équipement de bureau</u>	<u>20%</u>
<u>Matériel Informatique</u>	<u>33%</u>
<u>Matériel de transport</u>	<u>20%</u>
<u>Installations et agencements</u>	<u>10%</u>

#### **4. Rémunérations du personnel**

Les rémunérations et attributions accordées aux différents agents de la SONEDE INTERNATIONAL, sont comptabilisées au niveau des comptes de charges suivants : « Achats », « Charges du personnel » et « Autres charges d'exploitation ».

##### **a. Achats consommés :**

Sont comptabilisées au niveau de cette rubrique les rémunérations du personnel pour lesquelles sont établies des fiches de paie par la SONEDE et qui se décomposent en agents permanents et en agents ponctuels.

Dans ce sens, le salaire est pris en charge initialement par la SONEDE puis facturé trimestriellement par cette dernière à la SONEDE INTERNATIONAL pour remboursement.

##### **b. Charges du personnel :**

Sont comptabilisés au niveau de cette rubrique les salaires et les primes accordés au personnel de la SONEDE INTERNATIONAL et qui sont matérialisés par des fiches de paie établies par cette dernière.

Cette rubrique comporte les rémunérations accordées aux :

- Détachés longue durée ;
- Personnels autres que les détachés longue durée (Personnel siège)
- Les indemnités de stage.

##### **c. Autres charges d'exploitation :**

Sont comptabilisées au niveau de cette rubrique les charges suivantes :

- PERDIEM (Allocation de voyage) ;
- Frais de séjour et de représentation des détachés longue durée ;
- Les primes du personnel extérieur détaché permanent ;
- Les primes du personnel extérieur détaché à courte durée.

#### **5. PERDIEM :**

Ce compte enregistre les allocations de voyages allouées aux différents intervenants pour détachement à l'étranger.



**6. Frais de séjour et de représentation des détachés à longue durée :**

Ce compte comporte les frais de séjour et de représentation pour les experts affectés à des missions à l'étranger ainsi que les indemnités d'expatriation qui leur sont réservées.

**7. Les primes du personnel extérieur détaché permanent :**

Ce compte comporte les indemnités mensuelles de gestion et de représentations allouées au Directeur Général pour un montant net d'impôt de **2.000 Dinars**, une retenue à la source de **20%** est opérée conformément aux dispositions de **l'article 53** du code de l'IRPP et de l'IS.

**8. Les primes du personnel extérieur détaché à courte durée :**

Ce compte enregistre les primes accordées au personnel affecté à des missions à courte durée en Tunisie et à l'étranger.

## **Notes Bilan**

### **NOTE 1 : Immobilisations incorporelles**

Cette rubrique s'élève à **4.595 Dinars** et concerne essentiellement un logiciel de graphisme « GRAPHTECH » pour **4.366 Dinars**.

### **NOTE 2 : Immobilisations corporelles**

La valeur de cette rubrique au 31 Décembre 2017 est de **122.903 Dinars**, amortie à hauteur de **109.439 Dinars**.

Le détail de la rubrique des immobilisations incorporelles et corporelles est présenté au niveau du tableau d'amortissement suivant :

**TABLEAU D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES AU 31/12/2017**

<b>DESIGNATION</b>	<b>Valeur Brute au 31/12/2016</b>	<b>Reclas. Et Acquisition 2017</b>	<b>Valeur Brute au 31/12/2017</b>	<b>Tx Amt</b>	<b>Cumul Amt au 31/12/2016</b>	<b>Dotation aux Amt 2017</b>	<b>Cumul Amt au 31/12/2017</b>	<b>VCN au 31/12/2017</b>
Logiciels	4 595	-	4 595	33%	888	1 516	2 404	2 190
Equipements de bureaux	10 395	700	11 095	20%	10 395	82	10 477	618
matériel Informatique	15 095	12 721	27 815	33%	12 427	3 540	15 967	11 849
Matériel de transport	80 900		80 900	20%	80 900	-	80 900	-
Installations et Agencements	3 093		3 093	10%	1 744	352	2 096	997
<b>TOTAL</b>	<b>114 077</b>	<b>13 421</b>	<b>127 498</b>		<b>106 354</b>	<b>5 490</b>	<b>111 844</b>	<b>15 654</b>

### **NOTE 3 : Immobilisations financières**

Le solde de cette rubrique s'élève à **4.899 dt** au 31 Décembre 2017. La variation enregistrée en 2017 s'élève à **2.199 dt** et correspond à la participation au capital de la société SOGES (Société nouvellement créée au SENEGAL pour l'exploitation d'un contrat d'affermage).

### **NOTE 4 : Clients et comptes rattachés**

Le solde net des comptes «Clients et comptes rattachés» s'élèvent à **228.414 Dinars** en 2017 contre **356.033 Dinars** en 2016.

<b>Désignation</b>	<b>Note</b>	<b>Valeur au 31/12/2017</b>	<b>Valeur au 31/12/2016</b>
STUDI	4-1	58 153	61 800
AWMC		9 650	13 197
OMMP		1 333	2 772
CONCEPT		0	6 440
SNDE		159 278	0
STE	4-1	1 297 222	1 090 993
<b>Total brut</b>		<b>1 525 636</b>	<b>1175 202</b>
<b>Provision</b>	4-1	<b>-1 297 222</b>	<b>-819 169</b>
<b>Total net</b>		<b>228 414</b>	<b>356 033</b>

**Note 4-1** . Il s'agit des créances non encore recouvrées au titre du projet « action urgente au TCHAD ». Ces créances ont été provisionnées en totalité puisque leur chances de recouvrement sont faibles.

### **NOTE 5 : Autres actifs courants**

Au 31 Décembre 2017, la valeur nette des « Autres actifs courants » est de **4 017 797 Dinars** détaillée comme suit :

<b>Désignation</b>		<b>Valeur au 31/12/2017</b>	<b>Valeur au 31/12/2016</b>
Crédit TVA		14 153	12 874
Report d'impôt		1 593	915
<b>Sous Total</b>		<b>15 746</b>	<b>13 789</b>
Avances octroyées au personnel et aux détachés longue durée	<b>(a)</b>	31 444	33 697
Débiteurs divers		2 431	6 871
Projet AQUAKNIGHT Exercice 2016		176	176
Projet AQUAKNIGHT Exercice 2014	<b>(b)</b>	87 076	87 076
Projet AQUAKNIGHT Exercice 2013 et antérieur		150 229	150 229

Produits à recevoir		80 741	56 869
Charges constatées d'avance		7 563	8 282
REC		9 442	-
OSEF « action urgente »		2 807 553	2 807 553
OSEF « action urgente » avenant		843 623	843 623
<b>Sous Total</b>		<b>4 036 025</b>	<b>4 009 985</b>
<b>Provision</b>	<b>(b)</b>	<b>-18 228</b>	<b>-18 228</b>
<b>TOTAL</b>		<b>4 017 797</b>	<b>3 991 757</b>

**(a) Avances octroyées au personnel et aux détachés longue durée (Projet TCHAD STE ET STUDI):**

Désignation	Valeur au 31/12/2017	Valeur au 31/12/2016
Abdallah RIABI	28 138	28 138
<b>Personnel avances Projet TCHAD</b>	<b>28 138</b>	<b>28 138</b>
Issam AMIRI	2 226	2 226
Taher TRABELSI	0	2 253
Noureddine ZIDI	1 080	1 080
<b>Personnel avances sur salaires</b>	<b>3 306</b>	<b>5 559</b>
<b>TOTAL</b>	<b>31 444</b>	<b>33 697</b>

**(b)** Le projet AQUAKNIGHT consiste à la mise en place d'une méthodologie de mesures et d'analyse de consommation minimale nocturne au niveau d'une zone pilote choisie en accord avec le partenaire européen et dont la SONEDE INTERNATIONAL effectue la gestion pour le compte de la SONEDE. En effet, en plus des résultats de l'étude dont bénéficient la SONEDE et le partenaire étranger (à savoir l'Union Européenne représentée par l'université de Palerme), tous les équipements de mesure et de détection des fuites acquis dans le cadre de ce projet seront transférés à la SONEDE à la clôture du projet.

Le montant des dépenses relatives au dit projet s'élève au 31 Décembre 2017 à **237.481 Dinars** contre des passifs comptabilisés (subventions et autres) pour **219 253 Dinars**. Ainsi, vu l'ancienneté de ce projet, le différentielle entre les actifs et les passifs a fait l'objet d'une provision pour **18 228 dinars**.

**NOTE 6 : Placements et autres actifs financiers**

Les «Placements et autres actifs financiers» comportent les placements SICAV et s'élèvent à **488.461 Dinars** en 2017 contre **750.039 Dinars** en 2016.

**NOTE 7 : Liquidités et équivalents de liquidités**

Le détail de cette rubrique au 31 Décembre 2017 se présente comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Valeur au 31/12/2017</b>	<b>Valeur au 31/12/2016</b>
STB DINAR	155 917	50 191
STB EURO	383 726	176 433
STB DOLLARS	80 413	106 034
CBT TCHAD	2 002	0
CAISSE	621	1 909
<b>TOTAL</b>	<b>622 679</b>	<b>334.568</b>

**NOTE 8 : Capitaux propres avant affectation**

Le tableau de mouvement des capitaux propres est comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Capital</b>	<b>Réserves</b>	<b>Résultats reportés</b>	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>Total</b>
Souscription du capital social	1 000 000				1 000 000
Réserves Légales		6 193			6 193
Résultats Reportés			41 216		41 216
Résultat de l'exercice				78 938	78 938
<b>Solde au 31/12/2017</b>	<b>1 000 000</b>	<b>6 193</b>	<b>41 216</b>	<b>78 938</b>	<b>1 126 348</b>

**NOTE 9 : Fournisseurs et comptes rattachés**

Au 31 Décembre 2017, la valeur de cette rubrique étant de **92 442 Dinars**, est détaillée comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Valeur au 31/12/2017</b>	<b>Valeur au 31/12/2016</b>
Fournisseurs	92 442	112 336
<b>TOTAL</b>	<b>92 442</b>	<b>112 336</b>

**NOTE 10 : Autres passifs courants**

La valeur de cette rubrique au 31 Décembre 2017 est de **4.139.846 Dinars**, détaillée comme suit :

Désignation		Valeur au 31/12/2017	Valeur au 31/12/2016
Personnel Rémunération due sur les détachés longue durée	(a)	54 161	151 134
Dettes provisionnées pour congés payés		8 911	6 657
Etat et organismes sociaux	(b)	54 544	30 715
Autres passifs (CAP, Crédeurs divers, Facture SONEDE)	(c)	4 022 230	4 082 571
<b>TOTAL</b>		<b>4 139 846</b>	<b>4 271 076</b>

**(a) : Personnel, Rémunération due sur les détachés longue durée :**

Désignation	Valeur au 31/12/2017	Valeur au 31/12/2016
Taher TRABELSI	0	25 841
Hédi HAJJ AMMAR	0	1 438
Lassaad HAJ AMMAR	0	3 069
Mohamed DAHECH	-343	0
Abdallah RIABI	56 807	73 193
Adnen TOUNSI	0	4 545
Charfeddine SELITI	-2 303	0
Riadh ZOUALI	0	11 966
Mounir GUELBI	0	12 074
Kamel WERZLI	0	19 008
<b>TOTAL</b>	<b>54 161</b>	<b>151 134</b>

**(b) : Etat et organismes sociaux :**

Désignation	Valeur au 31/12/2017	Valeur au 31/12/2016
Receveur des finances	15 179	9 646
<b>Sous Total</b>	<b>15 179</b>	<b>9 646</b>
CNRPS	26 218	13 783
Prévoyance	8 750	4 497
Capital décès	1 295	687
CNSS	3 102	2 102
<b>Sous Total</b>	<b>39 365</b>	<b>21 069</b>
<b>TOTAL</b>	<b>54 544</b>	<b>30 715</b>

**(c) : Autres passifs :**

<b>Désignation</b>	<b>Valeur au 31/12/2017</b>	<b>Valeur au 31/12/2016</b>
Détachés Longue durée avances à l'étranger	2 073	2 253
Personnel rémunérations dues	389	0
Autres dettes	21 735	42 020
Facture SONEDE	122 682	160 101
Provisions pour risques	886	886
Projet AQUAKNIGHT	219 252	219 252
Dettes OSEF ACTION URGENTE (1)	2 807 553	2 807 553
Dettes OSEF ACTION URGENTE AVENANT (1)	843 623	843 623
Impôts et contribution conjoncturelle	-	2 696
Actionnaires Dividendes à payer	4 037	4 186
<b>TOTAL</b>	<b>4 022 230</b>	<b>4 082 571</b>

**(1)Dettes OSEF :**

Les dettes OSEF correspondent à la quote-part de ce dernier dans les facturations établies pour la STE dans le cadre du projet « action urgente » au TCHAD et de l'avenant s'y rapportant. Ces dettes sont comptabilisées indépendamment des charges engagées par le partenaire OSEF et ce conformément à l'acte de précision de l'accord SONEDE INTERNATIONAL/OSEF signé en date du 29 juin 2017.



## **Notes État de Résultat**

### **NOTE 11 : Revenus:**

Les «Revenus» s'élèvent à **849 439 Dinars** en 2017 contre **1.720.368 Dinars** en 2016 et qui se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Valeur au 31/12/2017</b>	<b>Valeur au 31/12/2016</b>
<b>Chiffre d'Affaires export</b>	<b>848 439</b>	<b>1 688 393</b>
NIGER	51 144	-
OUZBEKISTON	46 723	13 197
CAMEROUN	130 007	236 737
MAURITANIE	290 510	-
Projet TCHAD Action urgente avenant		1 032 793
Projet TCHAD Action urgente	223 210	332 531
REC	106 845	73 136
<b>Chiffre d'affaires local</b>	<b>1 000</b>	<b>31 975</b>
<b>TOTAL</b>	<b>849 439</b>	<b>1 720 368</b>

### **NOTE 12 Achats consommés**

Les achats consommés s'élèvent au 31 Décembre 2017 à **250.922 Dinars**, détaillés comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Valeur au 31/12/2017</b>	<b>Valeur au 31/12/2016</b>
Achats carburant	11 753	12 637
Achats fournitures	734	396
Eau et électricité	1 254	493
Fournitures administratives	268	1 615
<b>Sous Total 1</b>	<b>14 009</b>	<b>15 141</b>
Factures SONEDE	107 605	85 632
Achats de prestations de services	129 309	1 286 378
<b>Sous Total 2</b>	<b>236 914</b>	<b>1 372 010</b>
<b>TOTAL</b>	<b>250 922</b>	<b>1 387 150</b>

### **NOTE 13 : Charges de personnel**

Les «Charges de personnel» s'élèvent à **83.892 Dinars** en 2017 contre **120 342 Dinars** en 2016.

<b>Désignation</b>	<b>Valeur au 31/12/2017</b>	<b>Valeur au 31/12/2016</b>
Rémunération détachés longue durée	22 197	67 810
Salaires autres que les détachés LD	41 521	35 590
Reprise sur congés payés	2 254	-173
Charges patronales	17 920	17 115
<b>TOTAL</b>	<b>83 892</b>	<b>120 342</b>

### **NOTE 14 : Dotations aux amortissements et provisions**

<b>Désignation</b>	<b>Valeur au 31/12/2017</b>	<b>Valeur au 31/12/2016</b>
Dotations aux amortissements	5 491	1 700
Dotations aux provisions	7 267	-
Dotations aux provisions pour risques et charges (projet Action urgente TCHAD)	478 053	489 170
Dotations aux provisions pour risques et charges (projet Aquaknight)	-	18 227
<b>TOTAL</b>	<b>490 811</b>	<b>509 097</b>

### **NOTE 15 : Autres charges d'exploitation**

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Valeur au 31/12/2017</b>	<b>Valeur au 31/12/2016</b>
Salaires SIVP	1 782	
Déplacement	13 025	23 371
Réception	33 004	16 390
Perdium	31 195	17 212
Sous-traitance générale	1 299	3 274
Entretien et réparation	3 648	6 718
Personnel extérieur à l'entreprise	1 129	0
Frais de séjour et de représentation des détachés longue durée	190 118	176 518
Frais postaux	4 106	3 619
Honoraires	31 711	27 118
Locations	15 275	14 488

Cotisations mutuelle	2 409	0
Prime du personnel extérieur détaché permanent	31 585	31 463
Primes assurance	2 069	2 181
Autres services extérieurs	4 240	0
Publicité, publication et relations publiques	6 201	3 617
Services bancaires	1 305	835
Personnel DCD	12 853	0
Pertes ordinaires	922	213
Droits et taxes	3 557	3 127
Pénalités	54	0
<b>Total</b>	<b>391 487</b>	<b>330 143</b>

### **NOTE 16 : Produits financiers**

Les produits financiers totalisent **370 042 Dinars** se détaillant comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2017	Valeur au 31/12/2016
Agios créditeurs	904	1941
Revenus de VMP	17 542	16 149
Gains de change	372 223	240 520
Pertes de change	-20 628	-13 334
<b>TOTAL</b>	<b>370 042</b>	<b>245 275</b>

### **NOTE 17 : Informations sur les parties liées**

Au 31 Décembre 2017 les dettes des parties liées se présentent comme suit :

Parties liées	Objet	Montants en Dinars
Dettes SONEDE	Prise en charge des frais du personnel (charges)	-107 605
	Dettes au 31/12/2017 (Passifs)	-122.682
Créances STUDI	Mise à la disposition d'experts (Produits)	130 007
	Créances au 31/12/2017 (Actifs)	58 153

# ***Rapport Général***

Tunis, le 8 Juin 2018

***Mesdames et Messieurs les actionnaires  
De la SONEDE INTERNATIONAL***

## **Rapport sur l'audit des états financiers**

### **Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société «**SONEDE INTERNATIONAL**» joints au présent rapport et comprenant le bilan au 31 Décembre 2017, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres de **1.126.348 Dinars** y compris le bénéfice net de l'exercice s'élevant à **78.938 Dinars**.

À notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société «**SONEDE INTERNATIONAL**» au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des entreprises en Tunisie.

### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons

acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

### **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

### **Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes de contrôle interne susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion eu égard aux états financiers.

### **Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 Novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs immobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

***Le Commissaire aux Comptes***

***Zouheir BEN ALI***

# ***Rapport Spécial***

Tunis, le 8 Juin 2018

## ***Mesdames et Messieurs les actionnaires De la SONEDE INTERNATIONAL***

*Mesdames et Messieurs les actionnaires,*

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous vous communiquons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas, de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

### ***I. Conventions et opérations conclues durant les exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie en 2017 :***

Il est à signaler que l'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2017. Elles concernent :

- 1.** La SONEDE INTERNATIONAL a conclu avec la SONEDE, une convention de détachement du personnel de la SONEDE auprès de votre société à partir du 20 Novembre 2015. Les charges du personnel détaché auprès de la SONEDE INTERNATIONAL au titre de l'exercice 2017 s'élèvent à **107 605 Dinars**. La SONEDE INTERNATIONAL doit, au 31 décembre 2017 à la SONEDE au titre de cette convention, un montant de **122.682 Dinars**.
- 2.** La SONEDE INTERNATIONAL a conclu avec la SONEDE, en date du 21 juin 2011 une convention portant sur les modalités et les engagements des deux parties dans le cadre de la réalisation de projet AQUAKNIGHT.

À cet égard, il convient de rappeler que cette convention dont le commencement de l'exécution a été entamé en 2012 porte sur les engagements suivants :

- La SONEDE et la SONEDE INTERNATIONAL ont convenu de désigner une équipe pour la gestion dudit projet composée de deux cadres de la SONEDE INTERNATIONAL et quatre cadres de la SONEDE.

- La SONEDE s'engage à mettre, gracieusement, à la disposition de la SONEDE INTERNATIONAL, à chaque fois que le besoin se manifeste, les cadres affectés à la dite équipe de gestion de projet.
- La SONEDE s'engage à verser à la SONEDE INTERNATIONAL, chaque année, un montant équivalent à **10%** du coût annuel du projet et ce dans la limite de **28.740 dinars** au titre de la première année, **3.800 dinars** au titre de la deuxième année et **3.570 Dinars** au titre de la troisième année. Seule la première tranche a été encaissée par la société.
- Les équipements de mesure et de détection de fuites acquis dans le cadre de ce projet seront transférés à la SONEDE à la clôture du projet.
- La SONEDE INTERNATIONAL s'engage à payer les montants des travaux de réalisation du projet sur présentation des factures par la SONEDE et ce dans la limite du budget alloué audit projet.

**3.** Au 31 Décembre 2017, les créances enregistrées au nom de l'administrateur STUDI font apparaître un solde débiteur de **58.153 Dinars**.

## **II. Rémunération des dirigeants**

- Le Directeur Général de la SONEDE INTERNATIONAL perçoit, en plus de son salaire mensuel obtenu auprès de la SONEDE et refacturé à votre société dans le cadre de la convention de détachement, les primes et avantages suivants :
  - Une indemnité mensuelle de gestion et de représentation pour un montant net d'impôt de **2.000 Dinars**.
  - Une voiture avec prise en charge de la SONEDE INTERNATIONAL des dépenses de circulation et des frais d'entretien.
  - Un contingent mensuel d'essences SP de **400 litres**.
  - La prise en charge par la SONEDE INTERNATIONAL des frais de téléphone mobile du Directeur Général ;
  - Une prime de bilan fixée annuellement par le Conseil d'Administration sur la base des résultats de l'exercice concerné.

Les obligations et engagements de la société envers son Directeur Général, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, se présentent comme suit (en Dinars) :

<b>Désignation</b>	<b>M. Abdallah BEN DALY</b>
Salaire (Facture SONEDE)	62 296
Frais d'essence et de téléphone	8 384
<b>TOTAL</b>	<b>70 680</b>



Par ailleurs, en dehors de ces opérations, nos investigations n'ont révélé aucune convention sauf des opérations normales et courantes rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants de code des sociétés commerciales.

Enfin, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et visée aux articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

***Le Commissaire aux Comptes***

***Zouheir BEN ALI***

# ***Notes complémentaires : Projet « action urgente au TCHAD »***

## **III- Notes complémentaires : Projet « action urgente au TCHAD »**

Conformément aux termes définis au contrat N° 13/DG/STE/2014 du 16/12/2014 se rapportant au projet « action urgente au TCHAD » commandé par la Société Tchadienne des Eaux (STE), le groupement « SONEDE INTERNATIONAL-Société OSEF » a réalisé des études et prestations qui ont été réceptionnées sans réserves et même un avenant a été contracté pour réaliser des travaux supplémentaires au cours de 2017.

Par ailleurs, la répartition des produits entre SONEDE INTERNATIONAL et la Société Tchadienne OSEF, relatifs à ce projet, n'a pas été définie clairement au niveau de l'accord signé initialement entre ces deux parties en date du 25/11/2013.

Ainsi, pour lever toute ambiguïté, et compte tenu des travaux réalisés par chaque partie, un acte de précision signé entre SONEDE INTERNATIONAL et son partenaire la société OSEF en date du 29 juin 2017, préconise la répartition des produits comme suit :

- Le chiffre d'affaires libellé en euro revient à SONEDE INTERNATIONAL moyennant certaines retenues relatives aux frais d'enregistrement (3%) du contrat et aux charges financières (10%),
- Le chiffre d'affaires libellé en Franc CFA revient à la société OSEF.

Au 31 Décembre 2017, le solde des créances revenant à SONEDE INTERNATIONAL sont de **1.297.222 Dinars** contre un montant de **3.651.176 Dinars** pour OSEF.

De ce fait, seule la partie revenant à SONEDE INTERNATIONAL est logée dans les comptes « Clients », par contre celle revenant à la société OSEF figure dans les comptes débiteurs divers et créditeurs divers pour la même montant. Ainsi, seul le solde du compte client STE s'élevant à **1.297.222 dinars** est totalement provisionné et ce puisque les chances de recouvrement sont très faibles. D'où tout paiement éventuel futur engendrera directement des produits pour la société.

Par ailleurs, les créances et dettes au nom de la Société OSEF, au même titre et ayant des valeurs équivalentes, s'élèvent à **3.651.176 dt.**